

Merci à vous d'être venu-e-s pour continuer ce combat essentiel à notre démocratie, malgré le froid et le contexte sanitaire. Cela fait plusieurs samedis à Troyes que des citoyens de tous horizons, en toute responsabilité, montrent que, s'ils sont conscients des risques sanitaires, ils le sont tout autant de la manière scandaleuse dont le gouvernement s'en sert pour justifier sa politique autoritaire et répressive.

Depuis novembre 2020, des centaines de milliers de personnes dans près de 200 villes se sont mobilisées contre la proposition de loi Sécurité globale. Le texte passera au Sénat mi-mars avant de revenir à l'Assemblée. Nous devons le faire tomber. C'est pourquoi nous continuons à nous mobiliser, comme partout en France, ce samedi 30 janvier.

Car avec cette proposition de loi viendrait tout un arsenal d'outils pour restreindre les libertés publiques et amplifier la répression : empêcher de filmer les pratiques policières, la surveillance généralisée par drone et par caméra-piéton, l'octroi de dangereux pouvoirs aux entreprises privées de sécurité...

Cette loi ne vient pas seule, elle est assortie de décisions du gouvernement facilitant le fichage des opinions politiques, religieuses ou syndicales, des comportements et habitudes de vie. Elle est accompagnée d'autres projets de loi liberticides comme celui « confortant le respect des principes de la République ». Elle préfigure une société étouffant les libertés, détruisant les espaces d'émancipation et de culture. Une société où nous serions toujours davantage soumis-es et sans réactions, malgré les injustices, malgré la crise écologique.

Rappelons que

- les articles 21 et 22 favorisent la surveillance des citoyens par les forces de l'ordre qui pourront faire usage de caméras-piétons et par des drones ;

- l'article 24 au contraire empêche la diffusion des interventions, et des débordements, des forces de l'ordre.

Surveillance pour les citoyens, impunité pour les agents du pouvoir...

+ les possibilités de fichage aux groupements et notamment aux opinions politiques ou syndicales, aux comportements et habitudes de vie...

Nous sommes pleinement conscient-es de la pandémie et de la nécessité de règles sanitaires pour l'endiguer - encore serait-il bon que ces règles soient décidées par la représentation populaire et non par un effectif plus soucieux d'annonce que d'efficacité et du bien commun. Mais nous refusons que cette crise soit utilisée pour une atteinte disproportionnée aux libertés de manifester, d'exprimer, d'informer, de créer. Nous refusons que soient sacrifiés tous les espaces d'émancipation et de culture au seul profit des intérêts économiques.

C'est pourquoi, au-delà des très nombreux collectifs militants déjà impliqués dans cette mobilisation, des artistes et mouvements du monde de la culture nous rejoignent.

En 2001 déjà, la loi sur la « Sécurité quotidienne » reniait, parmi d'autres articles liberticides, le caractère culturel des rassemblements festifs à dominante musicale hors lieux aménagés et rattachait leur gestion au ministère de l'Intérieur. Depuis, un nombre sans cesse croissant de lois sécuritaires ont été votées, avec leur lot d'amalgames, d'exploitations de faits divers et d'états d'urgence perpétuels. Cette inflation de lois inefficaces enferme le débat démocratique et citoyen dans la peur de l'autre et l'angoisse du lendemain : elle est la propagande cachée et inavouée d'un ordre au service des puissants, et des désordres de misères et de souffrances pour les classes populaires.

Au projet de loi Sécurité globale et aux décrets liberticides s'ajoute maintenant le projet de loi confortant les principes de la République, dite « loi séparatisme ». Cette loi est une menace grave sur un des ciments de notre nation, à savoir le tissu associatif.

En effet, sous prétexte de lutte contre des dérives intégristes, et sans arriver à cacher que l'on stigmatise ainsi une religion plutôt que de préserver une laïcité qui dégage l'Etat de l'influence de tous les cultes, on fait peser plusieurs menaces sur les associations :

- l'insertion d'une « clause de sauvegarde de l'ordre public » vise à entraver toutes les actions non-violentes de protestation, qui permettent une sensibilisation des citoyens aux enjeux de notre époque, comme par exemple la campagne de décrochage des portraits du Président de la République ;

- le flou juridique des termes employés permettra au gouvernement de mener des actions judiciaires contre les associations simplement parce que des commentaires auront été postés sur leur site Internet ou sur leur page Facebook ou parce qu'elles seraient coupables d' « agissements » laissés à la libre appréciation des juges.

- enfin, le non-respect d'un « contrat républicain » aux termes très imprécis permettra la suspension ou le remboursement des subventions, véritable mise à mort des associations, et la perte éventuelle de leur agrément, les empêchant ainsi d'intervenir en milieu scolaire ou extra-scolaire. La peine capitale pour la culture et un de ses plus beaux vecteurs, le monde associatif (dont nous rappelons que les différents plans d'austérité, depuis trois gouvernements, lui ont fait subir un des plus grands plans sociaux de ces dernières années)

Cette crise sanitaire est certainement plus facile à vivre quand on possède des moyens financiers, ce qui n'est pas le cas de tous : un nombre de plus en plus grand de gens sombre dans la pauvreté. Confinement et limitations de libertés plongent les laissés pour compte, dans des conditions difficiles, voire inadmissibles, de logement, d'argent et d'isolement... L'homme est un être social,

et sa grandeur est d'avoir besoin des autres : alors, oui, nous voulons faire la fête ! Car les fêtes libres sont tout autant des lieux de création artistique que d'expérimentations sociales, économiques et écologiques. Tout comme les mobilisations populaires, elles font partie de ces rares espaces accessibles sans distinction de genre, d'origine ou de classe. Alors qu'aujourd'hui la culture et la jeunesse meurent à petit feu et que, lassés de toutes ces régressions et inquiètes pour leur avenir, elles descendent dans la rue, on ne leur en reconnaît même pas le droit. Les jeunes et les étudiants l'ont bien manifesté la semaine dernière. Sur une pancarte, le 26 janvier, on pouvait lire : « Coulez Jeunesse ». Eh bien aux naufrageurs irresponsables qui nous gouvernent, nous ferons voguer le radeau de la solidarité, de l'entraide, du lien social, de la liberté. Au rebours affirmé de nos gouvernant-es, qui n'ont de cesse de se poser en grands défenseurs de la liberté d'expression, de la création culturelle, de l'intégration ou du destin de la jeunesse.

Bien évidemment, nous restons uni-es et déterminé-es face à toutes les tentatives d'affaiblir la contestation et d'empêcher toute convergence. Nos modes d'expression ne sont peut-être pas les mêmes, mais nous souffrons de la même urgence de défendre nos libertés. Nous éprouvons le désir commun d'un monde socialement juste et respectueux du vivant. En cela nous avons toujours œuvré dans le même sens, car comme le proclamait si justement le Conseil national de la Résistance : « Créer c'est résister. Résister c'est créer. »

Ensemble, et seulement ensemble, nous ferons tomber les textes liberticides ! Car ce que nous défendons ensemble, c'est, comme le dit le poète, notre France, la belle, la rebelle, et dont nous n'acceptons pas que des banquiers médiocres usurpent le prestige !

Avec elle, nous tiendrons dans les mains et celle de nos enfants un avenir de liberté et de progrès... Cela s'appelle les jours heureux, et nous ne lâcherons pas !